

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE.

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi **25 novembre 2015**, à 19h00, à la salle du Conseil de la MRC des Etchemins sise au 1137 Route 277, à Lac-Etchemin, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil à l'ouverture de la séance :

Harold Gagnon	(Lac-Etchemin)
Gilles Gaudet	(Sainte-Aurélie)
Martine Boulet	(Saint-Benjamin)
Adélarde Couture	(Saint-Camille)
Réjean Bédard	(Saint-Cyprien)
Denis Beaulieu	(Sainte-Justine)
Lucie Gagnon	(Saint-Louis)
Denis Laflamme	(Saint-Luc)
Émile Lapointe	(Saint-Magloire)
Richard Couët	(Saint-Prosper)
Rock Carrier	(représentant Sainte-Rose-de-Watford)
Denis Boutin	(Sainte-Sabine)
Jean Paradis	(Saint-Zacharie)

Formant quorum sous la présidence de Monsieur **Hector Provençal**, préfet.

Monsieur Luc Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de l'assemblée. Monsieur Martin Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, est aussi présent.

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, Monsieur Hector Provençal, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2015-11-01

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le préfet demande si des membres du Conseil souhaitent ajouter des sujets au projet d'ordre du jour.

À l'item varia, le maire de Saint-Prosper, Monsieur Richard Couët, demande l'ajout des deux sujets suivants:

- Village des Défricheurs;
- Programme d'aide à la réhabilitation du réseau routier local (RRRL).

À l'item varia, le maire de Saint-Cyprien, Monsieur Réjean Bédard, demande l'ajout du point suivant:

- Dossier CLD/MRC.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,

ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que présenté ci-après en laissant le varia ouvert :

- 01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE.**
- 02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**
- 03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 OCTOBRE 2015, ET SUIVI.**
- 04 - COMPTE RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 28 OCTOBRE 2015, ET SUIVI.**
- 05 - ÉLECTION DU PRÉFET.**
- 06 - RENCONTRE(S).**
- 07 - ANALYSE DE PROJET(S).**
- 08 - INTERVENTION OU DOSSIERS DU DÉE - CIE.**
- 09 - BUDGET 2016.**
 - 09.01 - Adoption des prévisions budgétaires 2016.**
- 10 - DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE.**
 - 10.01 - Émission de certificats de conformité:**
 - 10.01.01 - Sainte-Justine: Permettre certains types d'entreposage: Zone 23-I.**
 - 10.01.02 - Saint-Benjamin: Modification des limites entre les zones 24-F et 25-F.**
 - 10.01.03 - Saint-Magloire: Adoption d'un règlement concernant les ententes relatives aux travaux municipaux (art. 145.21 et suivant, LAU).**
 - 10.02 - Demande d'exclusion de la zone agricole: Sainte-Rose (attestation de conformité).**
 - 10.03 - Demande d'exclusion de la zone agricole: Lac-Etchemin (attestation de conformité).**
 - 10.04 - Adoption projet de règlement 122-15: Modification du périmètre urbain de Sainte-Aurélie et modification des limites municipales (annexion Saint-Zacharie).**
 - 10.05 - Adoption projet de règlement 123-15: Modification des limites du périmètre urbain de Lac-Etchemin.**
 - 10.06 - Nomination de la commission chargée des assemblées publiques de consultation: Projets de règlements numéros 122-15 et 123-15.**
 - 10.07 - Adoption du règlement no 120-15 (ilot lac à Pierre).**
 - 10.08 - Avis de la MRC: Demande d'autorisation à la CPTAQ, MTQ.**
- 11 - AUTRES RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES.**
- 12 - DOSSIERS DU PACTE RURAL:**
 - 12.01 - Projets locaux.**
 - 12.02 - Projets régionaux:**
 - 12.02.01 - Ressource partagée en loisir et en loisir intermunicipal : Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford.**
- 13 - AFFAIRES COURANTES:**
 - 13.01 - Intervention du préfet à la suite de diverses rencontres et réunions.**
 - 13.02 - Adoption du schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie.**
 - 13.03 - SISCA.**
 - 13.04 - Radio Bellechasse-Etchemins.**
 - 13.05 - Offices municipaux d'habitation (OMH).**
 - 13.06 - Entretien ménager des bureaux de la Sûreté du Québec.**

- 13.07** - Table des Élus de la Chaudière-Appalaches.
- 13.08** - Promotion du territoire - Agence Pixi.
- 13.09** - Moulin La Lorraine.
- 13.10** - Maison Catherine de Longpré.
- 13.11** - Liste des nominations à faire : préfet suppléant, membres des comités et désignation auprès d'organismes:
 - 13.11.01** - Nomination du préfet suppléant.
 - 13.11.02** - Membres des comités de la MRC.
 - 13.11.03** - Désignation auprès d'organismes.
- 13.12** - Adoption du rapport annuel 2014 du CLD des Etchemins.
- 13.13** - Municipalité régionale de comté de Mékinac.
- 13.14** - Politiques de soutien du Fonds de développement des territoires 2015-2016 et Politique de soutien aux projets structurants.
- 13.15** - Hommage aux jeunes entrepreneurs.
- 13.16** - Procuration orthophotographies pour la Ville de Lévis.
- 13.17** - Musée Marius-Barbeau.
- 13.18** - Groupe de géomatique AZIMUT inc.
- 14** - ADMINISTRATION:
 - 14.01** - Liste des comptes à payer.
 - 14.02** - État des encaissements et déboursés.
- 15** - CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS:
 - 15.01** - Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).
 - 15.02** - Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).
 - 15.03** - Ministère des Transports du Québec (MTQ).
 - 15.04** - La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ).
 - 15.05** - Conférence régionale des élu(e)s.
 - 15.06** - Centre Universitaire des Appalaches.
 - 15.07** - Motion de félicitations.
- 16** - VARIA.
- 17** - PÉRIODE DE QUESTIONS.
- 18** - CLÔTURE DE LA SÉANCE.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2015-11-02

03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 OCTOBRE 2015, ET SUIVI.

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement #025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON,

ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 octobre 2015 soit et est adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

04 - COMPTE RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 28 OCTOBRE 2015, ET SUIVI.

Compte rendu déjà transmis avec l'avis de convocation.

2015-11-03

05 - ÉLECTION DU PRÉFET.

Conformément à la loi, le directeur général agit à titre de président d'élection. Le directeur général adjoint agit à titre de secrétaire d'élection.

Le président explique la procédure d'élection.

Le président d'élection procède à l'appel de candidatures au poste de préfet.

Messieurs Hector Provençal, Harold Gagnon et Richard Couët déposent leurs candidatures.

On procède par la suite à la distribution des treize (13) bulletins de vote, soit un (1) par municipalité.

Le président procède au dépouillement des votes dont voici les résultats:
Monsieur Hector Provençal, préfet sortant, obtient quatre (4) votes;
Monsieur Richard Couët, maire de la Municipalité de Saint-Prospér, obtient un (1) vote;
Monsieur Harold Gagnon, maire de la Municipalité de Lac-Etchemin, obtient huit (8) votes.

Le président d'élection remercie les trois (3) candidats et déclare Monsieur Harold Gagnon élu à titre de préfet de la MRC des Etchemins pour un terme de deux (2) ans.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

Monsieur Rock Carrier, représentant de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford quitte la séance à 19h20.

Monsieur Harold Gagnon, nouveau préfet préside la séance.

06 - RENCONTRE(S).

Aucune rencontre.

07 - ANALYSE DE PROJET(S).

Aucun projet n'est présenté.

08 - INTERVENTION OU DOSSIERS DU DÉE - CIE.

Il n'est discuté d'aucun dossier.

09 - BUDGET 2016.

2015-11-04

09.01 - Adoption des prévisions budgétaires 2016.

CONSIDÉRANT l'étude détaillée des prévisions budgétaires effectuée par le Conseil de la MRC pour l'année 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,

ET RÉSOLU

QUE ce Conseil adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2016, tel que déposé et présenté en ANNEXE au procès-verbal de cette assemblée, et que les quotes-parts soient réparties entre toutes les municipalités de la MRC, et qu'elles soient ainsi imposées pour l'exercice financier 2016 selon le tableau de répartition des quotes-parts déposé et présenté en ANNEXE au procès-verbal de cette assemblée;

ET QUE ce Conseil autorise l'appropriation d'une somme de trente mille dollars (30 000,00\$), à partir du surplus accumulé (20 000,00\$) et de la réserve pour le PGMR (10 000,00\$), afin d'équilibrer les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

10 - DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE.

10.01 - Émission de certificats de conformité.

2015-11-05

10.01.01 Sainte-Justine: Permettre certains types d'entreposage: Zone 23-I.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Sainte-Justine a adopté le 5 novembre 2015, le règlement no 153-15;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage no 76-07, afin de permettre certains entreposages à l'intérieur d'une zone industrielle (23-I);

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été transmis au Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de l'article 137.2 de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR PROVENÇAL,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que le règlement no 153-15 tel qu'adopté par le Conseil de la Municipalité de Sainte-Justine est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins;

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise son directeur général ou directeur général adjoint à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2015-11-06 10.01.02 Saint-Benjamin: Modification des limites entre les zones 24-F et 25-F.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Benjamin a adopté le 2 novembre 2015, le règlement no 378-15;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage no 314-07, soit certaines limites de zones (24-F et 25-F);

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été transmis au Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de l'article 137.2 de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que le règlement no 378-15 tel qu'adopté par le Conseil de la Municipalité de Saint-Benjamin est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins;

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise son directeur général ou directeur général adjoint à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2015-11-07 10.01.03 Saint-Magloire: Adoption d'un règlement concernant les ententes relatives aux travaux municipaux (art. 145.21 et suivant, LAU).

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Magloire a adopté le 2 novembre 2015, le règlement no 301-15;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour objet de définir les règles applicables en matière d'ententes relatives à des travaux municipaux (réf. articles 145.21 à 145.30, LAU);

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été transmis au Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que le règlement no 301-15 tel qu'adopté par le Conseil de la Municipalité de Saint-Magloire est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins;

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise son directeur général ou directeur général adjoint à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2015-11-08

**10.02 - Demande d'exclusion de la zone agricole: Sainte-Rose
(attestation de conformité).**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford souhaite l'exclusion de la zone agricole d'une partie de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE cette exclusion a pour objectif d'intégrer au périmètre d'urbanisation deux entreprises de type industriel (La Maison Crowin et Précisions Provençal);

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins doit émettre son avis quant à la conformité de cette demande eu égard au schéma d'aménagement et de son document complémentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS LAFLAMME,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que la demande d'exclusion telle que formulée par la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford et préparée par le service de l'aménagement de la MRC des Etchemins est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et du document complémentaire;

QUE le préambule de la présente résolution ainsi que son annexe en fassent partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2015-11-09

**10.03 - Demande d'exclusion de la zone agricole: Lac-Etchemin
(attestation de conformité).**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Lac-Etchemin souhaite l'exclusion de la zone agricole d'une partie de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a pour objectif d'exclure de la

zone agricole l'ensemble des infrastructures et équipements nécessaires aux opérations du centre de ski du Mont-Orignal;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Etchemin est propriétaire des terrains visés par la demande et qu'entre autres, des travaux d'assainissement des eaux usées y sont prévus;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins doit émettre son avis quant à la conformité de cette demande eu égard au schéma d'aménagement et de son document complémentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ÉMILE LAPOINTE,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que la demande d'exclusion telle que formulée par la Municipalité de Lac-Etchemin et préparée par le service de l'aménagement de la MRC des Etchemins est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et du document complémentaire;

QUE le préambule de la présente résolution ainsi que son annexe en fassent partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2015-11-10

10.04 - Adoption projet de règlement 122-15: Modification du périmètre urbain de Sainte-Aurélie et modification des limites municipales (annexion Saint-Zacharie).

CONSIDÉRANT QUE le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SAD) de la MRC des Etchemins est en vigueur depuis le 22 mars 2006;

CONSIDÉRANT QUE l'article 47 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permettent à la MRC des Etchemins de modifier son SAD;

CONSIDÉRANT le décret du gouvernement du Québec par lequel une partie du territoire de la Municipalité de Saint-Zacharie a été annexée au territoire de la Municipalité de Sainte-Aurélie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Aurélie souhaite également des modifications aux limites de son périmètre d'urbanisation;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,

ET RÉSOLU

Que le Conseil de la MRC des Etchemins demande un avis préalable au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) à l'égard du projet de règlement 122-15;

Que soit adopté le projet de règlement suivant ainsi que le document

justificatif (annexe 1) et le document sur la nature des modifications à apporter aux règlements d'urbanisme de la municipalité (annexe 2) advenant les modifications au schéma:

Projet de règlement no 122-15 modifiant le règlement no 78-05 relatif au schéma d'aménagement et de développement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2015-11-11

10.05 - Adoption projet de règlement 123-15: Modification des limites du périmètre urbain de Lac-Etchemin.

CONSIDÉRANT QUE le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SAD) de la MRC des Etchemins est en vigueur depuis le 22 mars 2006;

CONSIDÉRANT QUE l'article 47 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permettent à la MRC des Etchemins de modifier son SAD;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Etchemin souhaite des modifications aux limites de son périmètre d'urbanisation dans le cadre d'un nouveau projet immobilier;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins demande un avis préalable au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) à l'égard du projet de règlement 123-15;

QUE soit adopté le projet de règlement suivant ainsi que le document justificatif (annexe 1) et le document sur la nature des modifications à apporter aux règlements d'urbanisme de la municipalité (annexe 2) advenant les modifications au schéma :

Projet de règlement no 123-15 modifiant le règlement no 78-05 relatif au schéma d'aménagement et de développement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2015-11-12

10.06 - Nomination de la commission chargée des assemblées publiques de consultation: Projets de règlements numéros 122-15 et 123-15.

CONSIDÉRANT QUE les projets de règlements de modification du schéma d'aménagement nos 122-15 et 123-15 ont été adoptés par le Conseil de la MRC des Etchemins le 25 novembre 2015;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de tenir une assemblée publique de consultation et d'en définir les modalités applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,

ET RÉSOLU

QUE les membres du Comité d'aménagement soient nommés pour tenir l'assemblée publique de consultation à l'égard des projets de règlements nos 122-15 et 123-15;

QUE la susdite assemblée se tiendra le 13 janvier 2016 à compter de 18h45 à la salle du Conseil de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2015-11-13

10.07 - Adoption du règlement no 120-15 (ilot lac à Pierre).

CONSIDÉRANT QUE le présent dossier rencontre de multiples embûches quant à son acceptation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et ce, depuis son adoption par la Municipalité régionale de comté des Etchemins lors de la séance régulière du 8 avril 2015;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu une rencontre le 17 juillet dernier au bureau du ministère à Québec impliquant les principaux intervenants au dossier;

CONSIDÉRANT QU'une deuxième rencontre est intervenue dans les bureaux de la Municipalité régionale de comté des Etchemins le 20 août dernier impliquant deux représentants du ministère (direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme du bureau de Québec), deux représentants de la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) ainsi que la direction générale, le préfet et le coordonnateur du service de l'aménagement de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE plus de cinq (5) versions du projet de règlement ont été effectuées à la demande du ministère;

CONSIDÉRANT QUE ledit règlement n'est toujours pas à la satisfaction dudit ministère;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC des Etchemins a pris la décision de porter le dossier directement au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) ainsi qu'à la ministre responsable de Chaudière-Appalaches;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN PARADIS,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS LAFLAMME,

ET RÉSOLU

QUE la présente résolution soit acheminée au bureau de la ministre Dominique Vien afin d'obtenir une rencontre avec tous les intervenants impliqués au présent dossier afin d'en dénouer la problématique;

QU'une copie conforme de la présente résolution soit acheminée au bureau de Monsieur Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2015-11-14

10.08 - Avis de la MRC: Demande d'autorisation à la CPTAQ, MTQ.

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre d'un projet de remplacement d'un pont du MTQ (route 277, Saint-Louis-de-Gonzague), le ministère des Transports du Québec requiert l'avis de la MRC des Etchemins à l'égard de ce projet localisé en zone agricole permanente;

CONSIDÉRANT l'analyse des critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* préparée par Monsieur Yvon Lacombe, coordonnateur du service de l'aménagement, et déposée en annexe à la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE GILLES GAUDET,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que la demande d'autorisation préparée par le ministère des Transports du Québec devrait être accordée et ce, considérant l'analyse des critères de l'article 62 (voir annexe);

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins considère ce projet conforme aux dispositions du schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Etchemins;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2015-11-15

11 - AUTRES RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES.

Comité sécurité incendie:

- Rectification de la demande du préventionniste de la MRC des Etchemins tant qu'à l'embauche d'une ressource pour les visites de prévention des risques faibles et moyens.

Monsieur le maire Gilles Gaudet demande à ce que le préventionniste en incendie de la MRC des Etchemins soit autorisé à donner assistance aux municipalités demanderesse, pour le choix, par ces dernières, d'une personne qui devra être choisie pour le volet des risques faibles et moyens en sécurité incendie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

12 - DOSSIERS DU PACTE RURAL:

12.01 - Projets locaux.

12.02 - Projets régionaux:

2015-11-16

**12.02.01 Ressource partagée en loisir et en loisir intermunicipal :
Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford.**

Le Conseil de la MRC des Etchemins accepte que le dossier soit

acheminé au prochain Comité technique sur la ruralité afin que ce dernier puisse procéder à l'élaboration de la demande selon la procédure habituelle.

13 - AFFAIRES COURANTES:

13.01 - Intervention du préfet à la suite de diverses rencontres et réunions.

Monsieur Hector Provençal fait part des principales rencontres et activités auxquelles il a participé depuis la dernière séance.

13.02 - Adoption du schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie.

Dossier reporté à une séance ultérieure.

2015-11-17

13.03 - SISCA.

CONSIDÉRANT QUE la somme de 4 494,57 \$ a pu être dégagée par l'effort et la volonté de ventes et de bonne gestion du projet;

CONSIDÉRANT QUE cette somme provient du milieu;

CONSIDÉRANT QUE cette somme sera nécessaire à la pérennité du projet;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,

ET RÉSOLU

QUE la somme résiduelle du projet SISCA Production du plateau, au montant de 4 494,57 \$, soit conservée par le promoteur, la MRC des Etchemins, afin de servir à la pérennité du projet de plateau de travail en réinsertion professionnelle par la production maraîchère sur le territoire des Etchemins.

Clause: Dans l'éventualité de la non-continuité du projet mentionné, la somme résiduelle pourra être utilisée pour des projets communautaires touchant la pauvreté, l'alimentation, l'agriculture ou l'exclusion sociale sur le territoire des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2015-11-18

13.04 - Radio Bellechasse-Etchemins.

CONSIDÉRANT la demande de Radio Bellechasse-Etchemins concernant la problématique soulevée par Santé Canada concernant le danger des ondes radio émises par le système de transmission provenant de l'antenne émettrice appartenant à la station radiophonique;

CONSIDÉRANT QU'une rencontre est intervenue avec la MRC de Bellechasse (partenaire au dossier) afin de connaître l'intérêt de celle-ci quant à sa participation financière;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,

ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins donne son accord pour une participation à la hauteur de 50 % des coûts estimés de plus ou moins 30 000,00 \$ plus les taxes applicables, moins la partie de Radio Bellechasse-Etchemins pour la réalisation des travaux de mise aux normes de ladite antenne émettrice. Ceci conditionnellement à ce que la MRC de Bellechasse donne son accord pour l'autre partie de 50 %.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

13.05 - Offices municipaux d'habitation (OMH).

Dossier reporté à une séance ultérieure.

2015-11-19

13.06 - Entretien ménager des bureaux de la Sûreté du Québec.

CONSIDÉRANT que la compagnie Entretien Nik Uel a accepté d'assumer l'entretien des locaux de la Sûreté du Québec au prix de 17 056,00 \$ plus les taxes pour la prochaine année (du 2 novembre 2015 au 28 octobre 2016);

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC autorise le renouvellement du contrat de Entretien Nik Uel pour l'entretien des locaux de la Sûreté du Québec pour la prochaine année, au coût de 17 056,00 \$ plus taxes, payable en 52 versements;

QUE ce contrat soit renouvelé par la MRC conformément à la loi, ce contrat étant d'une somme inférieure à 25 000\$, et n'étant octroyé que pour une période d'un (1) an.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

13.07 - Table des Élus de la Chaudière-Appalaches.

Dossier reporté à la séance du 9 décembre 2015.

13.08 - Promotion du territoire - Agence Pixi.

Cette offre de service n'est pas retenue pour le moment par le Conseil de la MRC des Etchemins faute de budget disponible.

2015-11-20

13.09 - Moulin La Lorraine.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ÉMILE LAPOINTE,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC autorise le versement d'une somme de cinq cents dollars (500,00 \$) au Moulin La Lorraine pour sa programmation d'événements culturels pour l'année 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

13.10 - Maison Catherine de Longpré.

Chacune des municipalités du territoire a déjà reçu cette demande qui sera traitée de façon individuelle.

13.11 - Liste des nominations à faire : préfet suppléant, membres des comités et désignation auprès d'organismes:

2015-11-21

13.11.01 Nomination du préfet suppléant.

Avant de procéder à la nomination du préfet suppléant, on rappelle qu'en vertu de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, la désignation du préfet suppléant se fait par nomination d'un maire à ce poste. Comme il ne s'agit pas d'une « élection » aux termes de la loi, et à moins d'une décision autre du Conseil de la MRC avant qu'une première proposition soit faite pour cette nomination (par exemple décider de procéder par élection), le Conseil de la MRC procède à l'acceptation à partir d'une proposition.

Il est convenu de procéder par nomination sur proposition.

Deux propositions sont apportées:

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR PROVENCAL,

QUE Monsieur le maire Adélarde Couture soit mis en nomination à titre de préfet suppléant.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,

QUE Monsieur le maire Denis Laflamme soit mis en nomination à titre de préfet suppléant.

Le directeur général demande s'il y a d'autres propositions. Comme il n'y a pas d'autres propositions, le directeur général demande à Monsieur Denis Laflamme s'il accepte d'être mis en nomination. Monsieur Laflamme accepte d'être mis en nomination.

Le directeur général demande également à Monsieur Adélarde Couture s'il accepte d'être mis en nomination. Monsieur Couture refuse.

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU QUE Monsieur Denis Laflamme soit élu à titre de préfet suppléant de la MRC des Etchemins pour la prochaine année.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2015-11-22

13.11.02 Membres des comités de la MRC.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,
ET RÉSOLU

QUE les personnes suivantes soient nommées au sein des différents comités de la MRC.

Comité Administratif de la MRC :

Harold Gagnon (préfet), Denis Laflamme, Adélarde Couture, Hector Provençal, Jean Paradis

Comité Développement économique des Etchemins (DÉE):

Personnes dont les mandats se terminaient à l'automne 2015 :

- Hector Provençal, siège no 9
- Richard Couët, siège no 11
- Jeannot Provençal, siège no. 13

Comité Investissement des Etchemins (CIE):

Personnes dont les mandats se terminaient à l'automne 2015 :

- Harold Gagnon, siège no 1
- Jeannot Provençal, siège no 3

Comité Consultatif Agricole (CCA) :

Nominations des membres aux sièges impairs dont les mandats venaient à échéance à l'automne 2015 :

#1 : Lucie Gagnon (mairesse)

#3 : Denis Beaulieu (maire)

#5 : Martin Provençal (UPA)

#7 : Dominique Bégin (UPA)

Comité d'aménagement :

Hector Provençal, Harold Gagnon, Richard Couët, Lucie Gagnon, Adélarde Couture

Délégués de Comté :

Hector Provençal, Denis Boutin, Émile Lapointe

Comité hygiène du milieu :

Denis Boutin, Harold Gagnon, Denis Beaulieu

Comité de sécurité publique :

Martine Boulet, Denis Laflamme, Jean Paradis, Hector Provençal

Comité de sécurité incendie :

Hector Provençal, Gilles Gaudet, Martine Boulet, et (1) représentant de chacun des services sécurité incendie suivants : Lac-Etchemin/St-Luc, Saint-Cyprien, Saint-Prosper, Saint-Camille

Comité technique sur la ruralité :

Harold Gagnon, Denis Boutin, Martine Boulet, direction générale (ou représentant) de la MRC

Comité culturel :

Denis Laflamme, maire représentant la MRC
Pascale Dupont
Yann Farley
Isabelle Giasson
Paul Audet
Sonia Chabot
Louise Lainesse
Arielle Moffet
Marielle Lemieux

Comité de gestion de l'entente de développement culturel :

Deux représentants de la MRC (direction générale ou direction générale adjointe et le président du comité culturel), un représentant de la Municipalité de Lac-Etchemin et un représentant du ministère de la Culture et des Communications (MCC). L'agent de développement rural agit à titre de secrétaire.

Comité de négociation de la convention collective :

Hector Provençal, Adélarde Couture, Réjean Bédard, directeur général et directeur général adjoint

Comité des Prix du patrimoine :

Denis Laflamme, le préfet est d'office membre de ce comité et Luc Leclerc. *(Le comité fait habituellement appel à des personnes-ressources pour l'analyse des demandes).*

Transport collectif :

Hector Provençal, Denis Beaulieu, Martine Boulet, direction générale (DG ou DGA)

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2015-11-23

13.11.03 Désignation auprès d'organismes.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS LAFLAMME,
ET RÉSOLU

QUE les personnes suivantes soient nommées pour représenter la MRC, ou le territoire de la MRC, auprès de divers organismes.

Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches :

Conseil d'administration : Denis Boutin

Représentants à la prochaine assemblée générale annuelle : Denis Boutin et Denis Beaulieu

Société d'aide au développement de la collectivité Bellechasse-Etchemins (SADC) :

Harold Gagnon

Centre Universitaire des Appalaches :

Lucie Gagnon

Table de concertation sur l'alcool au volant Beauce-Etchemins :

Martin Roy (conseil d'administration et comité exécutif)

Corporation d'aménagement et de développement du Massif du Sud (CADMS):

Le préfet et le directeur général de chacune des MRC de Bellechasse et des Etchemins, tel que prévu aux règlements généraux de l'organisme.

Transport Autonomie Beauce-Etchemins (représentant des municipalités des Etchemins) :

Hector Provençal

Comité des usagers des centres de tri (récupération) Chaudière-Appalaches :

Jean Paradis, Martin Roy

Conseil de bassin de la Rivière Chaudière (COBARIC) :

Gilles Gaudet

Conseil de bassin de la Rivière Etchemin :

Denis Laflamme (substitut: Harold Gagnon)

Concours d'œuvres d'art Beauce-Etchemins :

Pascale Dupont

Cour municipale Ville Saint-Georges (pour les municipalités de Saint-Benjamin, Saint-Zacharie et Saint-Prosper) :

Jean Paradis

Table de concertation régionale sur le transport collectif (Chaudière-Appalaches) :

Un (1) membre du comité de transport collectif et direction générale

Organisme de Bassin du Fleuve Saint-Jean :

Adélarde Couture (substitut: Denis Boutin)

Etchemins en forme :

Denis Laflamme

Comité pour l'élaboration du plan d'action local pour la migration interrégionale:

Réjean Bédard (Harold Gagnon étant également déjà membre)

Table de concertation des aînés des Etchemins:

Lucie Gagnon

Ressourcerie Bellechasse:

Lucie Gagnon

L'Essentiel des Etchemins:

Hector Provençal

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2015-11-24

13.12 - Adoption du rapport annuel 2014 du CLD des Etchemins.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,
ET RÉSOLU

QUE le rapport annuel 2014 du CLD des Etchemins (déjà présenté lors de la Séance du Conseil du 17 juin 2015) soit adopté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

13.13 - Municipalité régionale de comté de Mékinac.

Demande d'appui dans le cadre de la politique de gestion des matières résiduelles (PGMR).

2015-11-25

13.14 - Politiques de soutien du Fonds de développement des territoires 2015-2016 et Politique de soutien aux projets structurants.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,
ET RÉSOLU

QUE les Politiques de soutien du Fonds de développement des territoires 2015-2016 et Politique de soutien aux projets structurants soient adoptées.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

13.15 - Hommage aux jeunes entrepreneurs.

Soirée reconnaissance Jeunes Entrepreneurs le 11 novembre 2015.

La MRC des Etchemins sera partenaire au projet publi-reportage avec le journal La Voix du Sud pour la publication de tous les lauréats sur le format 1/8 de page dans l'édition du 18 novembre 2015 au montant de 282,00 \$ plus les taxes applicables.

2015-11-26

13.16 - Procuration orthophotographies pour la Ville de Lévis.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD COUTURE,

ET RÉSOLU

QUE le directeur général de la MRC des Etchemins, Monsieur Luc Leclerc, soit et est autorisé à signer la *procuration autorisant la Ville de Lévis à représenter la MRC des Etchemins dans le cadre du projet d'acquisition des orthophotographies 2015 de la région Chaudière-Appalaches.*

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2015-11-27

13.17 - Musée Marius-Barbeau.

CONSIDÉRANT la demande de partenariat pour le Concours d'œuvres d'art Desjardins organisé par le Musée Marius-Barbeau;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS LAFLAMME,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC accepte de participer financièrement pour une somme de mille dollars pour le Concours d'œuvres d'art Desjardins organisé par le Musée Marius-Barbeau.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2015-11-28

13.18 - Groupe de géomatique AZIMUT inc.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR PROVENÇAL,

ET RÉSOLU

QUE la soumission numéro 2015-2066 présentée par le Groupe de géomatique AZIMUT inc. soit acceptée pour un montant de vingt-trois mille quatre cent cinquante-quatre dollars et quatre-vingt-dix cents (23 454,90 \$) avec les taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

14 - ADMINISTRATION:

2015-11-29

14.01 - Liste des comptes à payer.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,

ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant trois cent soixante-cinq mille trois cent vingt-deux dollars et quatre-vingt-sept cents (365 322,87 \$) incluant la rémunération du personnel, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au registre des délibérations des séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

14.02 - État des encaissements et déboursés.

État transmis avec l'avis de convocation.

15 - CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS:

15.01 - Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Accusé réception de notre convention de partage CLD/MRC, reddition de comptes 2014-2015 du Pacte rural 2014-2019 ainsi que nos priorités

annuelles d'intervention 2015-2016 dans le cadre de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires.

15.02 - Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Réception d'un état de dépôt au montant de 265 349,00 \$ dans le cadre de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires. Ce deuxième versement représente 30 % du montant auquel la MRC des Etchemins a droit pour l'année 2015-2016.

15.03 - Ministère des Transports du Québec (MTQ).

Le ministère des Transports du Québec (MTQ) a pris connaissance des pièces justificatives relatives à la reddition de comptes de la MRC des Etchemins dans le cadre du programme Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) et mentionne qu'un montant de 103 974 \$ sera versé à titre de solde de la subvention totale pour couvrir les frais associés aux mandats de la subvention au démarrage et à l'élaboration du PIIRL.

15.04 - La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ).

Offre de service d'inspection par thermographie infrarouge par la MMQ car celle-ci a observé que la majorité des incendies de bâtiment prennent naissance dans les panneaux de distribution électrique. La MMQ offre gratuitement un service d'inspection thermographique permettant de protéger le patrimoine bâti de notre municipalité.

15.05 - Conférence régionale des élu(e)s.

Réception du troisième et dernier versement de 18 331,53 \$ pour le projet *Favoriser la sécurité alimentaire et l'insertion sociale par la production maraîchère*.

15.06 - Centre Universitaire des Appalaches.

Rapport annuel 2014-2015 du Centre Universitaire des Appalaches.

2015-11-30

15.07 - Motion de félicitations.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR
PROVENÇAL,

ET RÉSOLU

QU'une motion de félicitations soit adressée à Madame Jenny Bernard qui s'est méritée le titre de *Jeune entrepreneure de l'année 2015* lors de la Soirée Reconnaissance Hommage aux jeunes entrepreneurs qui a eu lieu le 11 novembre dernier au Centre Socio-Culturel de Saint-Gervais.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

16 - VARIA.

- Village des Défricheurs;
- Programme d'aide à la réhabilitation du réseau routier local (RRRL);
- Dossier CLD/MRC.

17 - PÉRIODE DE QUESTIONS.

Quelques questions sont soulevées par les journalistes présents.

2015-11-31

18 - CLÔTURE DE LA SÉANCE.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,

ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 21h15.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

PRÉFET

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER